

POUR CONSTRUIRE ET GÉRER SON PATRIMOINE IMMOBILIER LE SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE RECRUTE PARMIS LES OFFICIERS

DES INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE (IMI)

(par la voie du concours sur titres selon l'article 9)



SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

Le SID construit et entretient l'ensemble du patrimoine immobilier, opérationnel et spécialisé des armées. Il intervient en France, en outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures en appui des forces. Avec 6 300 agents civils et militaires ainsi qu'un volume d'activité annuel de 2,5 milliards d'euros, le SID est un acteur majeur et polyvalent dans le domaine du bâtiment et de l'énergie.

MISSIONS

À la fois ingénieur et officier, l'ingénieur militaire d'infrastructure (IMI) gère les projets de construction, de rénovation et de maintenance de tous types d'infrastructure au profit des forces armées (ports et ouvrages maritimes, aéroports militaires, hôpitaux, centres d'entraînements, centre de transmission, tertiaire, etc.). L'IMI évolue dans un environnement riche grâce à la diversité des missions : conduite d'opérations, expertise technique, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage... La carrière d'un IMI offre de nombreuses possibilités d'affectation, en métropole et en outremer.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent posséder la nationalité française et justifier au 1er janvier 2025 de certaines conditions spécifiques d'âge et d'ancienneté et de l'un des diplômes ou titres requis :

- Les officiers de carrière du grade de lieutenant-colonel pour être recrutés au grade d'ingénieur en chef de 2^{ème} classe ;
- Les officiers de carrière du grade de colonel pour être recrutés au grade d'ingénieur de 1^{ère} classe.

Diplômes requis : diplôme d'ingénieur ou d'architecte, ou diplôme conférant le grade de master dans les domaines du nucléaire, de la sûreté nucléaire, du bâtiment, des infrastructures terrestres, portuaires ou aéronautiques, de l'environnement, du développement durable, des marchés publics de travaux ou industriels.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Copie ou attestation provisoire de réussite du ou des diplôme(s) ou titre(s) requis ;
- Etat général des services ;
- Copie des bulletins de notation militaire des 5 dernières années ;
- Etat des récompenses et des punitions ;
- Certificat médico-administratif d'aptitude physique, de moins de 2 ans, délivré par un médecin des armées ;
- Certificat de sécurité, de moins de 3 mois, attestant du niveau d'habilitation.

Les dossiers de candidature sont à déposer avant le **28 février 2025** par télé-versement sur la plateforme internet d'administration des concours du ministère des Armées (<https://admissio.defense.gouv.fr/admissio>) ou par voie postale ou électronique à l'adresse suivante :

- Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense Bureau Attractivité et Recrutement - 3 rue de l'Indépendance Américaine - CS 80601 - 78013 Versailles Cedex.
- dcsid-concours-imi.contact.fct@intra.def.gouv.fr

FORMATION

Ce mode de recrutement prévoit une formation d'adaptation à l'emploi ou une formation de remise à niveau technique en l'absence d'expérience dans le domaine de l'infrastructure.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, contacter le Pôle Recrutement de la Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense :

dcsid-concours-imi.contact.fct@intra.def.gouv.fr

en indiquant dans l'objet : Recrutement IMI par article 9.